



**28 rue de Sabin
BP 63
35470 BAIN DE BRETAGNE**

Association Notre avenir Projet associatif 2021 - 2026

Un projet associatif pour affirmer notre engagement

L'Association Notre Avenir agit et s'engage pour la reconnaissance et l'inclusion des adultes du territoire, présentant tout type de handicap, bénéficiant d'une orientation de la CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle réaffirme ses valeurs et ses objectifs dans le projet associatif.

La personne en situation de handicap est au cœur de son projet ; l'association met en place les services et modalités d'accompagnement qui conviennent à son bien-être, sa reconnaissance, son développement personnel, le développement de ses compétences sociales et professionnelles.

Le projet associatif permet d'envisager des pistes de développement. Au regard des enseignements tirés de son histoire et de son évolution, il émet des préconisations et axes de réflexion d'avenir.

Historique de l'association Notre Avenir

En **1978**, une réflexion s'engage pour créer un CAT Centre d'aide par le travail et accueillir les jeunes en situation de handicap, sortant de l'Institut médico-éducatif Les Jonquilles de Bain-de-Bretagne et faciliter ainsi leur insertion sociale et professionnelle. Notre Avenir, association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à l'Adapei, Association départementale d'amis et parents d'enfants inadaptés, est créée le 27 avril **1979** grâce à l'initiative de parents et d'ami.e.s. L'arrêté portant autorisation de création du CAT est pris par le préfet le 6 février **1980**. L'investissement des membres de l'association aboutit en **1982** à l'ouverture du CAT (aujourd'hui Esat). Les établissements et services naissent et se construisent au fur et à mesure qu'apparaissent les problématiques.

1985 : ouverture du foyer d'hébergement de semaine pour adultes en situation de handicap avec 25 places.

1987 : ouverture de la Sacat (SA Esat), section annexe de l'Esat avec 20 places. Elle offre une prise en charge adaptée aux personnes ayant plus de difficultés à trouver leur épanouissement dans le travail. Des activités (musique, cuisine...) sont régulièrement proposées.

1987 : ouverture du SAVS, service d'accompagnement à la vie sociale, avec 14 places, officialisé en 1991. Il apporte une aide ponctuelle aux personnes vivant en appartement : gestion du budget et des dossiers administratifs, tenue du logement, contacts avec le voisinage, prise en charge des loisirs...

1993 : création de l'entreprise adaptée. Elle accueille des travailleurs et travailleuses handicapés dont la déficience nécessite des conditions particulières d'emploi (aménagement de postes, rythme de travail adapté...)

2001 : ouverture permanente du foyer d'hébergement.

2008 : ouverture du service de proximité.

2016 : ouverture du service d'accueil de jour.

2017 : création d'un habitat regroupé avec 6 logements autonomes, avec Espace habitat.

2018 : transformation de 12 places de foyer d'hébergement en foyer de vie.

2020 : le service de proximité intègre le SAVS. Près de 90 personnes sont accompagnées.

2021 : ouverture du foyer de vie pour 30 places + 2 chambres d'accueil temporaire / obtention de 4 places de foyer d'hébergement transformées en foyer de vie / 3 places d'accueil de jour supplémentaires.

Des valeurs affirmées et partagées

Une écoute et le respect de la personne

La personne est au cœur du projet. Les activités professionnelles et l'accompagnement social proposés sont des moyens offerts à la personne pour lui permettre de se réaliser et répondre à son projet de vie. Des instances, comme le Conseil de la vie sociale et des groupes de parole, sont proposées pour favoriser son expression. En permanence, et tout au long de sa vie, les moyens mis en œuvre par l'association s'adaptent au rythme de la personne et à l'évolution de ses capacités, apportant ainsi une réponse accompagnée pour tous. Le temps de travail est adapté selon le rythme de la personne et de ses capacités ; le temps libéré offre des occasions nouvelles d'accompagnement.

Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

Un grand nombre de services et de démarches administratives ne sont accessibles que par internet : carte grise, permis de conduire, carte d'identité, sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, prime d'activité, déclaration d'impôts et taxes mais aussi accès aux loisirs, au cinéma, aux activités... Diverses actions d'accompagnement sont proposées pour éviter l'exclusion des personnes en situation de handicap et ainsi lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme électronique (illectronisme).

Un fonctionnement et une dimension à taille humaine

Dès qu'un besoin est repéré et qu'une réponse est formulée, le conseil d'administration étudie les conditions de faisabilité de sa mise en œuvre. Il reste en veille pour répondre aux appels à projets et offrir à la personne une solution adaptée. Le projet associatif peut ainsi continuer de vivre et d'évoluer.

Le respect et la reconnaissance des droits de la personne

L'association s'engage à assurer l'intérêt individuel de chaque personne en situation de handicap, citoyenne et actrice de sa vie, dans le respect et la reconnaissance de ses droits. Les parents sont accompagnés et soutenus par des professionnels en fonction des désirs exprimés par la personne.

Le souci d'appartenir au même territoire et à la même communauté

Administrateur.trice.s, membres de l'équipe, personnes en situation de handicap vivent sur le même territoire. Tous sont unis par ce même souci d'appartenance à un territoire, à une communauté, forts de valeurs et d'engagements partagés. Tous s'efforcent de construire un langage commun pour offrir un cadre sécurisant aux personnes, lieu de développement, d'épanouissement et de fierté. La personne en situation de handicap a toute sa place dans la société, citoyenne à part entière. L'association veille à éviter toute forme de discrimination et d'exclusion pour mieux vivre ensemble, dans une dimension de partage.

Finalités et buts de l'association

Pour l'inclusion de la personne

L'association accompagne les personnes en situation de handicap et facilite leur inclusion dans le tissu social en développant relations sociales, participation aux loisirs ou exercice d'une activité professionnelle.

Pour un développement harmonieux

Elle favorise l'accompagnement dans un cadre de vie adapté afin que les personnes puissent se réaliser, développer leurs capacités et leurs compétences. L'association privilégie les relations de proximité et met en œuvre les moyens nécessaires à l'épanouissement de la personne.

Tout au long de la vie

Afin que personne ne reste au bord du chemin, l'association accompagne la personne en situation de handicap dans son parcours et s'adapte en permanence tout au long de sa vie, dans le respect de son bien-être et la recherche d'une réponse accompagnée pour tous. Au besoin, elle s'engage à mettre en œuvre les moyens extérieurs nécessaires à son accompagnement. Engagée dans la démarche « *Différent et Compétent* », portée par l'Aresat Bretagne, Association régionale des esat et entreprises adaptées, elle valorise et reconnaît les acquis de l'expérience, en référence aux documents de droit commun, et encourage l'évolution des compétences sociales et professionnelles.

Un avenir après le travail

L'association, engagée dans la démarche « *Un avenir après le travail* », accompagne les personnes avant leur départ en retraite. Un animateur retraite, au sein du SAVS, prend en compte leurs désirs, besoins et attentes pour préparer au mieux la transition. Des rencontres sont proposées avec les acteurs de droit commun du territoire pour répondre à leurs attentes en termes de droit, d'habitat, de santé et de vie sociale. Un suivi est assuré après leur départ pour veiller à leur bien-être et maintenir le lien avec l'association.

Ouverture vers l'extérieur

L'ensemble des activités proposées facilite une ouverture de l'association vers l'extérieur et le contact avec les habitants du territoire. Les établissements s'affirment comme faisant partie intégrante de la vie de la cité. Les personnes en situation de handicap fréquentent régulièrement les commerces et lieux de loisirs du territoire. L'association participe à diverses animations et activités culturelles, sportives et sociales, saisissant toutes les occasions qui favorisent la participation des personnes dans la vie du territoire. Régulièrement, des visites et journées portes-ouvertes sont organisées pour y accueillir le public. L'association accueille régulièrement des stagiaires et des étudiants, issus d'établissements spécialisés ou organismes de formation professionnelle. Le conseil d'administration accueille en son sein toute personne souhaitant s'impliquer dans la vie et le développement de l'association.

Établissements et services

L'association Notre Avenir gère 7 établissements et services.

- **Esat, établissement et service d'aide par le travail, nommé « CAT Notre avenir » - 96 places**

L'établissement, créé en 1982, accompagne des personnes en situation de handicap dans 6 ateliers :

- **espaces verts** : entretien (tonte, tailles diverses, bêchage et tous travaux liés aux espaces verts) ; créations, aménagements d'espaces verts ;
 - **mécanique** : suivi mécanique et entretien des véhicules de l'établissement et du matériel (tondeuses...) ;
 - **cuisine et restaurant** : préparation des repas de l'ensemble du personnel et service en salle au restaurant ouvert au public ;
 - **pépinière** : production et vente de végétaux (fruitiers, arbustes, conifères, plantes vivaces...) ;
 - **sous-traitance** : montage et conditionnement de pièces diverses, assemblage de pièces pour l'automobile, encartonnage ;
 - **café** : torréfaction, ensachage et conditionnement du café en partenariat avec la société Lobodis.
- **Résidence les Courbettières - 30 places + 2 places d'accueil temporaire**

La Résidence est constituée :

- d'un foyer d'hébergement (10 places) pour les travailleurs et travailleuses de l'Esat. Il offre aux résidents diverses activités : piscine, équitation, jeux sur ordinateur et ponctuellement bowling... Plusieurs places ont été transformées pour permettre l'accueil des personnes vieillissantes.
- d'un foyer de vie (20 places)
- d'un accueil temporaire (2 places)

- **Un service d'accompagnement à la vie sociale, SAVS**

Ce service, créé en 1991, apporte une réponse de proximité et adaptée aux personnes du territoire de *Bretagne Porte de Loire Communauté*, souhaitant vivre à domicile, quelle que soit

leur situation de handicap, leurs attentes et lieux de vie. L'objectif est d'accroître le degré d'autonomie de la personne. Pour cela, le personnel de l'équipe pluridisciplinaire intervient auprès de la personne en situation de handicap pour l'accompagner dans la réalisation de certaines tâches ou démarches dans le but de lui faire acquérir une plus grande autonomie en l'aidant dans l'apprentissage ou en consolidant ses acquis existants. Ses interventions sont établies en fonction des besoins et des demandes formulés par la personne en situation de handicap. Le service s'appuie sur différents partenaires pour intervenir au domicile des personnes (service d'aide à domicile, service de soins...)

Le SAVS propose :

- aide au développement et au bien-être,
- maintien et développement des savoir-faire et des acquis en matière de gestion de la vie quotidienne,
- aide à l'organisation du temps libre,
- soutien favorisant les relations familiales, de tutelle et d'intégration sociale.

Dix logements de proximité, intégrés au SAVS, sont proposés aux personnes en situation de handicap ayant comme projet de vivre de manière plus autonome dans un logement en ville.

- **Une section annexe à l'Esat, SA esat – 21 places**

Cette structure offre aux personnes en situation de handicap des activités de loisirs adaptées afin de réduire le rythme de travail : musique, piscine, psychomotricité, cuisine, balades, divers travaux manuels...

- **Une entreprise adaptée – 22 places**

L'entreprise adaptée accueille des personnes orientées par la CDAPH qui ne peuvent pas, momentanément ou durablement, être employées en entreprise « classique ». Cette unité offre aux salarié.e.s les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de leur profession.

Activités proposées :

- création et entretien d'espaces verts,
- production de végétaux,
- prestations de services à l'Esat
- logistique.

- **Un habitat regroupé – 6 logements**

Six logements ont été créés en partenariat avec le bailleur social Espacil Habitat, destinés aux personnes les plus autonomes.

- **Un service d'accueil de jour – 9 places**

Le service accompagne en journée les personnes les plus dépendantes ne pouvant pas travailler. Des professionnels les accompagnent dans des activités de loisirs, de détente et de bien-être. Elles résident généralement dans leur famille ou en famille d'accueil.

Moyens humains : des compétences au service de la personne

Équipe d'encadrement

Autour du comité de direction, l'équipe d'encadrement est constituée de :

- personnel administratif,
- personnel des services généraux, QSE (qualité, sécurité, environnement), veilleur.se de nuit,
- personnel éducatif : aide médico-psychologique, accompagnant éducatif et social, animateur.trice, conseiller.ère en économie sociale et familiale, moniteur.trice d'atelier, moniteur.trice éducateur.trice, éducateur.trice spécialisé.e, éducateur.trice technique spécialisé.e
- psychologue,
- infirmier.ère.

Partenaires

Des prestataires extérieurs sont sollicités en fonction de leurs compétences : médecins, infirmiers.ères, sage-femme, diététiciens.nes, pédicures, coiffeurs.ses, animateurs.trices sportifs.ves...

Régulièrement, des bénévoles interviennent pour accompagner les personnes en situation de handicap : membres du conseil d'administration, instituteurs.trices et enseignant.e.s retraité.e.s (acquisition de la langue française, remise à niveau mathématiques...)

Un partenariat est établi avec une auto-école de Bain-de-Bretagne afin de proposer aux personnes en situation de handicap une formation à la conduite et au respect des règles de conduite.

Les personnes en situation de handicap ont la possibilité de participer à diverses activités et loisirs proposés par des établissements de Bain-de-Bretagne : radio, gymnastique, centre équestre, piscine...

Formation du personnel

L'association incite les professionnel.le.s à se former et à valoriser leurs compétences. Un plan de formation est établi chaque année. Plusieurs se sont engagés dans des formations qualifiantes.

Des formations ponctuelles sont régulièrement proposées : démarche écoresponsable, accompagnement à l'évolution des personnes en situation de handicap, accompagnement à la démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience, sécurité des biens et des personnes, maintien des compétences techniques, qualité de vie au travail...

Communication

Communication interne

Au sein de l'association, différents moyens de communication sont mis en place pour favoriser la transmission d'informations entre les acteurs.

Communication externe

Un site internet présente les structures et l'actualité de l'association. Régulièrement, des opérations de communication sont organisées pour :

- valoriser les productions et contribuer à la reconnaissance des personnes en situation de handicap : journées portes ouvertes régulières à la pépinière ou à l'atelier de torréfaction, accueil de personnalités (ministres et secrétaires d'État, députés, conseil départemental et régional, sénateur.trice.s, ambassadrice de Bolivie...), quinzaine commerciale du commerce équitable...
- participer aux événements locaux, culturels, sociaux et sportifs,
- commémorer les anniversaires de l'association et des établissements...

Certifications et évaluations

En plus des obligations légales d'évaluation interne et externe, l'association soutient la démarche de certification et d'évaluation engagée par la direction. Depuis plusieurs années, les établissements s'inscrivent dans une démarche de qualité et d'évaluation :

- démarche 5 S sur l'organisation du travail dans une dimension d'amélioration permanente de la qualité,
- démarche QSE qualité-sécurité-environnement pour l'ensemble des établissements,
- reconnaissance RSE responsabilité sociétale de l'entreprise (niveau confirmé avec 2 étoiles).

Partenariat avec les entreprises

L'association s'affirme comme partenaire de l'entreprise, dans le respect des règles imposées par le marché :

- mise à disposition des services espaces verts, de la pépinière, du restaurant ;
- depuis 1994, accompagnement du développement de l'entreprise Lobodis, cafés du commerce équitable, par la mise en place d'une coopération industrielle étroite, renforcée en 2018 par l'installation de la société rue de Sabin, face à l'Esat ; mise à disposition de matériels et d'équipements nécessaires à l'activité ; formation permanente du personnel ;
- accueil régulier des entreprises de la zone d'activité avec visite de l'établissement et mise à disposition d'une salle de réunion ;
- proposition d'activités de sous-traitance aux entreprises ;
- possibilité de mise en place d'une activité spécifique à la demande de l'entreprise.

Perspectives

- **Lutter contre la fracture numérique et le risque d'exclusion qu'elle engendre**

Pour éviter la fracture numérique et l'exclusion des personnes accompagnées, permettre à chaque personne d'être le plus possible autonome dans la vie :

- engager une démarche d'accompagnement et de formation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, en associant éventuellement les familles ; sensibilisation aux risques et aux pièges d'internet et des réseaux sociaux ;
- amplifier les actions de soutien informatique et ateliers multimédias, solliciter les parrainages pour former et accompagner le plus possible de personnes dans la maîtrise de l'outil ;
- développer les possibilités d'accès de chacune et de chacun à internet.

- **Accompagner les personnes en situation de handicap au moment de la retraite et veiller à la transition vers la vie sociale**

Les personnes en situation de handicap accompagnées par l'association vieillissent ; plusieurs d'entre elles arrivent à l'âge de la retraite. Pour préparer cette transition :

- développer les offres d'accueil et de logement comme les 6 logements créés à Saint-Sulpice-des-Landes en veillant à l'inclusion sociale des personnes ;
- développer les accompagnements comme celui mené par le SAVS auprès des personnes retraitées ;
- anticiper et préparer le départ en retraite en s'appuyant sur la méthodologie d'Un avenir après le travail, organisée selon quatre thématiques : droits et démarches, logement, vie sociale, prévention et santé ;
- renforcer le rôle de l'animateur retraite ;
- imaginer un fonctionnement innovant des établissements et des formes de travail adaptés au vieillissement des personnes ;
- inciter le personnel à se former à ces nouveaux modes d'accompagnement ;
- mobiliser les autres partenaires et acteurs de droit commun (clic, maia, ehpad, club de retraités, associations...), engager des partenariats innovants, participer à la construction d'un « territoire inclusif ».

- **Faire face aux enjeux sociétaux et s'adapter aux nouvelles attentes**

La valeur travail évolue, de nouvelles pathologies apparaissent et obligent les établissements à adapter leurs accompagnements. De plus, l'attrait pour les métiers se modifie ; ainsi, les espaces verts n'attirent plus autant les personnes accueillies.

L'association doit :

- s'adapter aux nouvelles attentes, anticiper et proposer des activités adaptées ;
- imaginer des formes nouvelles de travail, développer le temps partiel et des parcours non linéaires.

- **Renforcer la stratégie de développement de l'association**

L'association Notre Avenir est reconnue dans son action par les partenaires et représentants tutélaire. Elle se doit de préserver son identité et demeurer un acteur incontournable du territoire en :

- poursuivant son développement économique et social, ses échanges avec les partenaires ;
- élargissant sa politique d'accueil et en renouvelant la population accueillie (renforcement du partenariat avec l'IME) ;
- étant en éveil, en s'impliquant dans les actions et dynamiques engagées au travers d'appels à projets (CDD dit « tremplin » conclu entre la personne et l'entreprise adaptée...)
- adaptant son offre d'hébergement en fonction de l'évolution de la population accueillie ;
- consolidant et formalisant le partenariat avec les entreprises (établissement d'une convention entre les différentes parties) ;
- développant la communication interne entre les personnes accueillies, les professionnels et les bénévoles de l'association ; en développant la communication externe via les médias et réseaux sociaux, auprès des partenaires en partageant les bonnes pratiques ;
- favorisant davantage la prise de parole et l'expression de la personne en situation de handicap et en créant un CVS conseil de la vie sociale adapté aux structures

Projet adopté à l'unanimité lors du conseil d'administration du 25 novembre 2021.

